



**Le Comité d'Etablissement a tenu une réunion ordinaire le 26 janvier 2007 de 10 heures 12 à 11 heures 39**

L'ordre du jour était le suivant :

1) **Désignation du Secrétaire de séance**

2) **Election des membres du Bureau** (Secrétaire, Secrétaire-adjoint, Trésorier et Trésorier-adjoint)

3) **Désignation des représentants du CE au CCE de l'Unité économique et Sociale** (sous réserve de connaître les candidats)

4) **Mise en place des Commissions**

5) **Règlement intérieur du Comité**

6) **Mise en place des CHSCT**

7) **Calendrier annuel des séances du Comité**

4) **Organisation du transfert** vers la DT ouest programmation d'un CE exceptionnel Bretagne fin janvier

**Désignation des mandataires** pour les activités en cours

5) **Présentation du « Management »**

6) **Point d'Information** sur le processus du budget 2007

## Le 1<sup>er</sup> CE de la DT Ouest

s'est réuni au siège de la Direction Territoriale Ouest, 32 rue de la Mabilais à Rennes.

Il a procédé à l'élection du secrétaire, du bureau, à la création des commissions et à l'élection des présidents de ces Commissions.

Il n'a pas désigné ses représentants au Comité Central d'Unité Economique et Social (CCUES = ex CCE)

**Jacques Féréol** est désigné secrétaire de séance

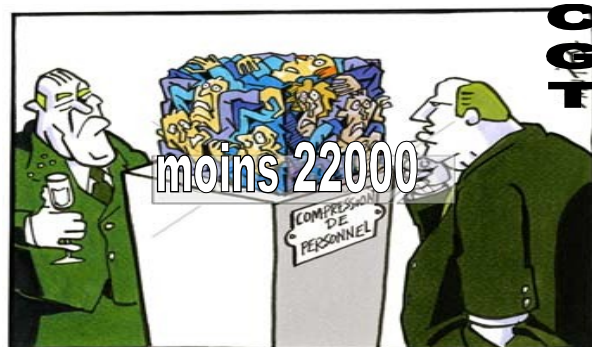
## Guy Jourden RS-CE CGT

avant lecture de la déclaration préalable de la CGT (**voir ci-contre**) déplore l'insuffisance du nombre de micros mis à disposition des élus (un pour six ou huit), quand la Direction en a deux pour trois. La sonorisation devra donc être revue pour garantir le bon déroulement des réunions du nouveau CE.

**La Présidente** souhaite réaffirmer son attachement à faire fonctionner au mieux toutes les instances dans leurs rôles (CE, DP, CHSCT). Elle sera particulièrement attentive aux alertes que les élus pourront lui faire remonter à ce sujet.

**Mario Pétricola** (DRH) répond à la déclaration préalable CGT sur les salariés de Pages Jaunes.

Sur les 22 salariés concernés, 13 ont été reçu par les services du bassin et ont trouvé un poste et parmi les 9 restants certains ont des entretiens programmés. OK pour un point hebdomadaire avec les salariés et un représentant syndical. Un point sera fait au CE de février. La Direction s'est engagée à leur trouver un poste avant le 31 mars.



## **Déclaration préalable de la CGT :**

« Madame la Présidente, Vous réunissez pour la première fois le Comité d'Etablissement de la Direction Territoriale Ouest qui regroupe les 9065 salariés qui dépendaient auparavant des Comités d'Etablissement de Bretagne et des Pays de la Loire.

En votant à plus de 77%, les personnels ont montré leur attachement à la démocratie sociale où chaque voix doit compter aux élections mais aussi dans la mise en place d'accords.

**La CGT** a porté le choix de la proximité face à France Telecom qui par de multiples restructurations n'a de cesse d'éloigner les centres de décision et les interlocuteurs tout en diminuant le nombre d'élus.

C'est ainsi que le CE de la DT Ouest, avec 18 élus titulaires et 18 élus suppléants, compte 10 élus de moins que le total des élus des CE de Bretagne et de Pays de la Loire.

**La CGT, avec 37,4%** des voix tous collèges confondus est représentée par 7 élus Titulaires et 7 élus suppléants. **Elle est confirmée comme première organisation syndicale.** C'est forte de cette réalité et de cette confiance renouvelée que **la CGT va travailler pour et avec tous les salariés dans les différentes instances.**

Il y a un peu plus d'un mois les salariés de France Telecom ont, par une action unitaire, exprimé leur rejet de la politique suivie par France Telecom.

En effet aucune des choix faits par la direction actuellement ne va dans le sens des intérêts ni des personnels ni de la population.

C'est vrai pour le plan Next, le dossier RAF et toutes les restructurations qui se succèdent.

C'est vrai également pour les conséquences des décisions stratégiques en matière d'acquisition ou de vente d'actifs.

Ainsi quelques semaines après la vente de Pages Jaunes à un fonds de pension, ce sont 250 suppressions d'emplois qui ont été décidées.

**Ces dossiers sont tous les résultats d'une politique de réduction des coûts destructrice socialement et économiquement pour la pérennité de l'entreprise.**

☞ Suite Page 2



### Suite de la déclaration CGT

A ce sujet, les personnels AFO en prêt de compétence Pages Jaunes nous ont transmis leurs demandes suite à l'entretien qui s'est déroulé à la DT le 22 janvier 2007.

Ils souhaitent avoir confirmation du fait que les personnes de chez Pages Jaunes qui ont postulé sur un poste sont prioritaires à niveau égal par rapport aux autres postulants.

Pour un suivi dynamique des dossiers ils demandent que soit organisée une réunion hebdomadaire en présence d'un représentant syndical.

Nous relayons également leurs demandes afin que très vite chaque salarié retrouve un emploi en adéquation avec ses compétences, même en sureffectif.

En annonçant à grands frais médiatiques la réalisation des 9400 suppressions d'emplois sur les 22000 prévues d'ici fin 2008, la direction de France Telecom montre que ses choix sont taillés sur mesure pour les marchés financiers.

D'ailleurs la Bourse a réagit à la hausse ce qui démontre la perversité du système.

La CGT réaffirme qu'il est urgent et nécessaire que d'autres choix soient opérés de façon à réorienter l'utilisation des richesses produites pour investir dans les moyens humains et matériels qui s'imposent au sein de France Telecom.

**Pour déployer dès 2007 et massivement le réseau en fibre optique jusque chez l'abonné, il faut privilégier les investissements et non les actionnaires.**

Les liquidités disponibles ( Cash Flow) issues de la seule force de travail des personnels doivent servir en priorité à la création d'emplois stables, à une revalorisation des salaires et au maintien des services de proximité »

### Intervention de Bernard Eliot Secrétaire du CE de la DT Ouest

« En procédant à l'élection du bureau du comité d'Etablissement de la Direction Territoriale Ouest, les membres du CE viennent d'accomplir leur toute première décision.

Cette première phase s'est déroulée conformément à l'accord que nous avons passé entre organisations.

**Nous démontrons ainsi la responsabilité de nos organisations syndicales respectant le vote des salariés de France Telecom sur la Direction Territoriale Ouest et assurant une gestion collective du Comité d'Etablissement dans l'intérêt des salariés de France Télécom.**

En participant massivement à ces élections, les salariés ont montré leur attachement au dialogue social et reconnu l'importance des institutions représentatives du personnel. Le travail engagé dans les différents CE régionaux dans la précédente mandature est en quelque sorte validé.

Nous entrons aujourd'hui dans une nouvelle phase dans les relations sociales à France Telecom.

**Ensemble, membres du bureau, membres du comité d'Etablissement nous allons travailler dans l'intérêt des salariés, tant dans le domaine économique et social, que dans le domaine des activités sociales et culturelles.**

Le large périmètre du CE, la diversité de nos attaches géographiques, professionnelles et syndicales va nécessiter un mode de fonctionnement et de travail collectif afin de permettre la plus grande efficacité.

Rapidement, nous aurons à définir et à répartir les activités administratives du CE afin de rassurer les assistantes du CE et de rendre opérationnel le CE.

**Cela va être une des premières priorités du bureau du CE.**

En nous donnant ce mandat, les salariés adressent aussi un message fort à la direction de France Telecom quant à la nécessité de prendre en compte leurs revendications et d'y répondre favorablement que ce soit sur les conditions de travail, la santé au travail, l'emploi, de stopper les restructurations.

Enfin je veux souligner que si le comité d'Etablissement est une institution importante dans les relations sociales à France Telecom, elle ne remplace pas le rôle primordial des organisations syndicales, de leurs représentants et des délégués syndicaux qui gardent toutes leurs prérogatives en matière de propositions, de négociations et d'actions, malgré une transformation du droit syndical qui se traduit par une diminution importante des moyens.

**Concernant la mise en place du comité d'établissement, il est souhaitable qu'une rencontre du bureau du CE et des responsables de la Direction Territoriale de France Telecom se déroule rapidement pour définir les moyens nécessaires permettant au Comité et à ses membres de travailler le plus rapidement possible.»**

**Bernard ELIOT** précise qu'il y a deux assistantes du CE à Rennes et deux autres assistantes à La Gaudière. D'autre part, le CE de la DR Bretagne a repris la gestion des bibliothèques de Quimper et Lanester qui emploient deux assistantes bibliothécaires. Le CE de la DT Ouest compte donc aujourd'hui six salariées.

La Présidente confirme qu'il faudra rapidement convenir de dates de rencontres entre la Direction et les membres du Bureau.

**Bernard ELIOT** souhaite valider l'ouverture des comptes pour permettre au Trésorier et aux Trésoriers-adjoints de commencer à travailler. A cette fin, il soumet au CE une délibération qui est adoptée à l'unanimité ( 18 voix)



site des élus CGT au CE de la DT Ouest : <http://www.premiumwanadoo.com/cgtcebretagne/>



## Point n°2 Election du Bureau

La CGT a œuvré pour un partage des responsabilités au CE, dans le respect du résultat obtenu par chaque syndicat pour la constitution du bureau, et même jusqu'à la parité entre les 3 organisations au sein des Commissions. ( Voir déclaration de Bernard Eliot secrétaire du CE en page 2)

Ce respect de la démocratie sociale n'a malheureusement pas été évident partout, notamment dans la DT Nord Picardie ou bien Provence Alpes Côtes d'Azur, où la CGT malgré sa première place a été écartée du bureau et des commissions.

### Le CE de la DT Ouest a élu un bureau de 5 membres composé de :

Secrétaire : **Bernard ELIOT** (CGT)

Secrétaire Adjoint : **Bernard LE MEHAUTE** (CFDT)

Trésorier : **Thierry LELIEVRE** (SUD)

Trésoriers Adjoints :

**Daniel GATE** (CGT) et **Frédéric LIEVRE** (SUD)

L'ensemble du bureau a été élu par **18 voix** pour  
et 1 abstention ( La Présidente)

### POINT n°3 : Désignation des représentants du CE au Comité Central de l'Unité Economique et Sociale (CCUES)

La Présidente explique que les décisions nécessaires ne sont pas encore prises entre les organisations syndicales et le Groupe.

Ce point est donc reporté au prochain CE.



## Point N° 4

### MISE EN PLACE DES COMMISSIONS

La Présidente rappelle que les Commissions obligatoires sont : la Commission Formation Professionnelle, la Commission Egalité professionnelle, la Commission Logement.

### DESIGNATION DES PRESIDENTS DE COMMISSIONS

#### Pour les commissions obligatoires

##### La Commission Formation Professionnelle

**Anne KERSALE** (SUD) à l'unanimité

##### La Commission Egalité professionnelle.

**Marie-Pascale SAUPIN** (CFDT) à l'unanimité

##### La Commission Logement

**Daniel GILLARD** (CGT) à l'unanimité

#### Pour la Commission Conventionnelle

##### Activités Sociales et Culturelles (A.S.C.)

**Jacques FEREOLE** (CGT) à l'unanimité

#### Pour les Commissions spécialisées.

##### Commission Emplois et Métiers

**Dominique LESEIGNEUR** (SUD) à l'unanimité

##### Commission Economie et Evolution des Marchés

**Jean-Marc CHIRON** (CFDT) à l'unanimité

##### Commission Communication

**Daniel GATE** (CGT) à l'unanimité

**Bernard ELIOT** propose qu'au sein de chaque Commission, il y ait parité entre les différentes organisations syndicales en termes de membres. Il est ainsi proposé que :

- la Commission Emplois et Métiers soit composée de 9 membres ( 3 CGT, 3 SUD et 3 CFDT)
- la Commission Economie et Evolution des Marchés soit composée de 6 membres ( 2 CGT, 2 SUD et 2 CFDT)
- la Commission ASC soit composée de 12 membres (4 CGT, 4 SUD et 4 CFDT )
- la Commission Formation professionnelle soit composée de 6 membres ( 2 CGT, 2 SUD et 2 CFDT)
- la Commission Egalité professionnelle soit composée de 6 membres ( 2 CGT, 2 SUD et 2 CFDT)
- la Commission Logement soit composée de 6 membres ( 2 CGT, 2 SUD et 2 CFDT)
- la Commission Communication soit composée de 6 membres ( 2 CGT, 2 SUD et 2 CFDT)

**La Présidente** souhaiterait que **Philippe MAURICE**, Directeur de la transformation et des performances, qui intervient régulièrement sur de nombreux sujets et sera l'interlocuteur privilégié de la Commission Economie et Evolution des Marchés, puisse être présent au CE pour l'assister.

**Guy JOURDEN (CGT)** en déduit que la Présidente admet le fait que la DT recouvre un périmètre plus large qui justifie la présence d'un plus grand nombre de représentants de la Direction.

Ceci sera à prendre en compte dans les discussions qui pourront intervenir en ce qui concerne les moyens attribués au CE.

### **Point 5 - Règlement intérieur du Comité d'Etablissement**

**Jacques FEREOLE** explique que le règlement intérieur du CE de la DT Ouest n'a pas encore été rédigé. Les élus proposent de confier cette tâche à une Commission temporaire pour laquelle il convient de désigner un Président et deux représentants par syndicat.

**La Présidente** approuve ce mode de fonctionnement.

**Daniel GATE (CGT)** est élu Président de cette Commission qui comprend **Daniel Gillard (CGT)**, **Joël BARBU** et **Franck BEAUMONT** pour la CFDT, **SUD** représentants à désigner.

### **Point 6 - Mise en place des CHSCT**

Une Commission temporaire est créée pour la mise en place des CHSCT.

**Bernard ELIOT** est élu à la présidence de cette Commission qui comprend

- pour la CGT : **Bernard ELIOT** et **Guy JOURDEN** ;

- pour SUD : **Marie SCHOELINCK** et **Dominique LESEIGNEUR** ;

- pour la CFDT : **Bernard LE MEHAUTE** et **Gilles BARBIER**.

### **Point 7 - Calendrier annuel des séances du Comité**

Après discussion les dates suivantes sont retenues pour le premier semestre :

jeudi 22 février, mardi 27 mars, jeudi 19 avril, jeudi 24 mai et jeudi 28 juin

### **LES NOUVEAUX TARIFS DE FRANCE TÉLÉCOM**



**Bernard ELIOT** souhaite que les organisations syndicales transmettent assez rapidement les noms des différents membres désignés dans les Commissions pour que ceci soit validé lors du prochain CE.

Il suggère de désigner aujourd'hui une partie des membres de la **Commission ASC**, des décisions devant être prises rapidement dans le domaine des activités sociales et culturelles, des travaux ayant déjà été engagés par les anciens CE Bretagne et Pays de la Loire.

### **Composition de la Commission ASC :**

**Pour la CFDT** : **Joël MARTIN**, **Franck BEAUMONT**, **Michel FILLION**, **Nicole NARAÏNEN**.

**Pour SUD**, **Thierry LELIEVRE** propose les membres suivants : **Dominique CHASLE**, **Jean-Luc PIOGER**, **François JOUENNE**, **Christian FOURNIER**.

**Pour la CGT**, **Jacques FEREOLE** propose les membres suivants : **Christian CORNOUAILLE**, **Micheline FOUCHE**, **Jacques FEREOLE**, **Nadine PLESSE**.

### **Commission Formation professionnelle :**

- pour SUD : **Anne KERSALE** et **Claude BARGAIN** ;

- pour la CFDT : **Jean-Louis BIOU** et **Christian LEOST** ;

- pour la CGT : à désigner.

### **Commission Egalité professionnelle:**

- pour SUD : **Marcelle LE BLOAS** et **Jean-Luc BLANCHARD** ;

- pour la CFDT : **Marie-Pascale SAUPIN** et **Frédéric CHEVRET** ;

- pour la CGT : à désigner.

### **Commission Logement :**

- pour SUD : **Christian FOURNIER** et **Robert GRENIER** ;

- pour la CFDT : **Mireille VIVIER** et **Didier LE DOUARIN** ;

- pour la CGT : **Daniel GILLARD** et un autre membre à désigner.

### **Commission Emplois et Métiers**

- pour SUD : **Dominique LESEIGNEUR**, **Frédéric LIEVRE** et **Alain LUCAS** ;

- pour la CFDT : **Joël BARBU**, **Gérard DEBEAULIEU** et **Chantal ROCHOUX** ;

- pour la CGT : **Jean-Bernard PIGNON**, **Guy JOURDEN** et **Fabrice JOLYS**.

### **Commission Economie et Marché**

- pour SUD : **Bertrand CUVELIER** et un membre à désigner ;

- pour la CFDT : **Jean-Marc CHIRON** et **Franck BESNARD** ;

- pour la CGT : à désigner.

### **Commission Communication**

- pour SUD : à désigner ;

- pour la CFDT : **Nathalie LE HIR** et **Catherine FREHEL** ;

- pour la CGT : **Daniel GATE** et **Guy JOURDEN**.

**Joël BARBU (CFDT)** souhaiterait qu'à l'avenir, les CE commencent à 10 heures au lieu de 11 heures.

**Jacques FEREOLE (CGT)** rappelle qu'en commençant à 11 heures, il était possible d'avoir une réunion préparatoire de deux heures avant le CE.

**Guy JOURDEN (CGT)** soulève la question du temps de préparation des CE pour les suppléants et fait remarquer que si le CE commence à 10 heures, des interruptions de séance seront plus souvent nécessaires. La CGT demande donc un temps de préparation pour les suppléants du CE, qui existe d'ores et déjà au sein de certains CE de France Télécom.

**Mario Pétricola (DRH)** prend bonne note de cette demande.

Plusieurs élus évoquent de nouveau le problème de la salle notamment pour la projection de documents.

**Daniel Gillard (CGT)** signale que le CCE a opté pour un système de projection dos à dos

**Bernard ELIOT (CGT)** attire l'attention sur la nécessité d'avoir une certaine discipline et une bonne organisation des débats, avec une distribution équitable de la parole.

Enfin, la Commission dédiée à l'élaboration du règlement intérieur pourra réfléchir à l'éventualité d'alterner la tenue des CE à Nantes ou à Rennes.

**Christian Cornuaille (CGT)** soulève la question des moyens octroyés aux mandataires si ces derniers sont suppléants. **La Présidente** indique que les moyens seront donnés dans Orme ou d'une autre manière.

Les PV validés des CE peuvent être consultés dans leur intégralité sur Agora (Mon CE) ou sur le site des élus CGT au CE de la DT Ouest : <http://www.premiumwanadoo.com/cgtcebretagne/>